

3 - LE FONCTIONNEMENT SOLIDAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT

STATUT	TEXTE EUDES
<p>□ Le fonctionnement solidaire</p> <p>art. 234 La proposition éducative et les caractères de l'école catholique appellent une participation de tous à l'effort commun. Une école catholique - de même qu'un réseau - ne peut vivre qu'en concertation avec les autres établissements de son environnement; c'est pourquoi on veille à développer les solidarités respectueuses des responsabilités des uns et des autres.</p> <p>art. 235 Le fonctionnement solidaire s'impose à tous les niveaux et s'organise sur les territoires pertinents. Il se déploie dans tous les champs possibles d'activité et prend de multiples formes: travail en commun, mutualisation des expériences, partage des ressources, etc.</p> <p>art. 236 Les acteurs de l'Enseignement catholique se doivent de mutualiser leurs expériences et de construire des lieux d'intelligence commune. Au-delà de leurs responsabilités immédiates, ils trouvent les formes institutionnelles pour travailler ensemble, renforcer la confiance réciproque et contribuer à l'élaboration d'une vision commune.</p> <p>art. 237 Ce fonctionnement solidaire contribue à la cohérence et à la cohésion de l'ensemble, et facilite une parole commune, particulièrement nécessaire dans les relations avec les pouvoirs publics.</p> <p>art. 238 Le fonctionnement solidaire prend aussi les formes de l'économie sociale : mise en place de services mutuels et de solidarités matérielles, et organisation d'une juste répartition des ressources et des charges.</p> <p style="text-align: center;">*</p> <p>art. 113 La participation et la coopération sont au principe des relations sociales de travail, auxquelles concourent avantageusement les organisations syndicales de salariés. « <i>En poursuivant leur fin spécifique au service du bien commun</i> », celles-ci contribuent en effet « <i>à la construction de l'ordre social et de la solidarité et représentent donc un élément indispensable de la vie sociale</i> ».</p>	<p>IV-2. Les exigences de cette participation essentielle à l'éducation</p> <p>□ La cohérence entre le dire et le faire</p> <p>Les objectifs de l'apprentissage en matière d'éducation à l'universel, au développement et à l'engagement solidaire doivent non seulement englober les connaissances, les compétences, la compréhension, mais aussi les comportements et les valeurs. Ainsi, il est essentiel de vivre au sein de la classe ou de l'établissement ce qui est enseigné en ce domaine. De même, le vécu de l'établissement en matière de gestion des ressources humaines, de gestion financière, d'ouverture aux différences culturelles et religieuses... doit lui-même être en cohérence avec ce qu'on désire développer chez les enfants et les jeunes.</p> <p style="text-align: center;">*</p> <p>V-3. Préconisations au niveau des établissements</p> <p>Management</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la cohérence entre les pratiques sociales de l'établissement et sa volonté d'éduquer à l'éducation à l'universel, au développement, à l'engagement solidaire : élaboration du plan de formation des personnels, promotion, entretien annuel d'évaluation... • Revisiter comment dans l'accueil, la rencontre, l'échange au sein de l'établissement, se joue quelque chose du respect des identités culturelles. • Interroger la manière dont la dimension économique et écologique du développement inspire les responsables et les gestionnaires des établissements.